

Département de l'Orne --- Arrondissement d'Alençon --- Commune de Chailloué --- 5 place de la Mairie – 61500	COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL Commune nouvelle de CHAILLOUÉ
---	---

L'an deux mil seize, le vingt-trois septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : Mesdames GUERIN Martine, MAACHI Christine, DE STOPELLEIRE-BOUSSAUD Françoise, COTTEREAU Paméla, DANOT Agnès, BOURGERIE Séverine, COESNON Martine, BARBIER Catherine, PROD'HOMME Jeannine, DUVAL Cécile et Messieurs Riant Marcel, CORU Vincent, POTTIER Marc, LEBOË Pierrick, TABUR Denis, RAISON Christophe, COUPARD Gilbert, LELOUP Christian, LECOEUR Henri, CHATEL Jacques, GESLIN Michel et M. CATTEAU Gérard.

Etaient absents : Mme GARNIER-LEPRIEUR Manuela, Mme DROUILLET Jessica, Mme BREBION Jessica, M. LEPRIEUR Jérôme, M. LETARD Philippe, M. ROBLIN Bruno, M. BLANPAIN Franck, Mme SCHNEIDER Véronique, Mme GAUME Isabelle et M. GICQUEL Jean-Luc.

Excusés : ALEXANDRE Emmanuel a donné pouvoir à M. LELOUP Christian, M. BOULANT Samuel a donné pouvoir à Mme GUERIN Martine et M. GALLOT Jérôme a donné pouvoir à Mme DE STOPELLEIRE-BOUSSAUD Françoise.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme DE STOPELLEIRE-BOUSSAUD Françoise a été désignée comme secrétaire de séance.

1) Compte rendu réunion du 16 juin 2016 : Adopté.

2) TAP :

- Le conseil municipal fixe à 1€ par enfant et par séance à charge des familles.
- Bilan de Christine Maachi 2015-2016. Coût de 48.00 € par enfants à la charge de la collectivité.
- Accord du Conseil pour renouveler les contrats Sport avec l'Association USDA et Mme Richard, animatrice sportive.

3) Urbanisme :

Reconduction de la Convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la commune d'Almenêches et intégration de la commune de Marmouillé.

4) SMRTOM :

Accord du conseil pour la convention d'accès aux déchetteries de la région du Merlerault.

5) INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Accord du conseil municipal pour 2016 avec les 3 communes historiques et du successeur de Mme Goulard, Trésorerie de Sées.

6) TAXE D'AMENAGEMENT :

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour fixer à 1 % le taux de la taxe d'aménagement pour l'ensemble de la commune nouvelle de Chailloué.

7) FISCALITE DIRECTE

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'harmonisation de la Taxe d'Habitation et la Taxe sur le Foncier Bâti à l'ensemble de la commune nouvelle de Chailloué.

8) BUDGET 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Accord à l'unanimité pour ma modification concernant les travaux de Marmouillé et Neuville

Section Dépenses d'investissement

Article 2118 « Arrêt de Car – Marmouillé »	+ 875.00 €
Article 2118 « Arrêt de Car – Neuville-près-Sées »	+ 1 110.00 €
Article 2138 « Calvaire – Neuville-près-Sées »	+ 1 145.00 €
Article 2138 « Garde-corps – Neuville-près-Sées »	+ 6 240.00 €
Article 2138 « Echelles du clocher – Chailloué »	+ 612.00 €
Article 2312 « Cour Salle et Maire – Neuville-près-Sées »	+ 21 391.00 €
Article 2315 « Cour Salle et Maire – Neuville-près-Sées »	+ 8 997.00 €

Section Recettes d'investissement

Article 021 «Virement de la section de fonctionnement	+ 40 370.00 €
---	---------------

Section Dépenses de fonctionnement

Article 023 «Virement de la section d'investissement »	+ 40 370.00 €
Article 615221 «Entretien des bâtiments »	- 40 370.00 €

9) INVESTISSEMENTS

Accord pour :

- Le dépassement des travaux de la cour de la salle et de la mairie de Neuville-près-Sées.
- Le devis pour les Garde-corps de la mairie et la salle de Neuville-près-Sées.
- Le devis pour le Calvaire à Neuville-près-Sées.
- Le devis de l'arrêt de car de Neuville-près-Sées.
- Le devis les échelles du clocher de l'église de Chailloué.

10) SMICO

Modification des statuts.

11) COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Délégués de l'administration

Chailloué - Bureau n° 1 et Centralisateur :	Mme MAACHI Christine
Marmouillé - Bureau n° 2 :	M. GESLIN Michel
Neuville-près-Sées – Bureau n° 3 :	M. COUPARD Gilbert

Délégué du tribunal

Pour les 3 bureaux : M. CATTEAU Gérard

12) SUBVENTIONS

Comité des Fêtes de Marmouillé : 300.00 €
Association intercommunale de lutte contre les nuisible : 100.00 €.

13) NUSIBLES

Mise en place de la lutte contre les ragondins et rats musqués. Adhésion au FDGDON.
Nommés responsables : M. Lecoœur Henri assisté de M. Coupard Gilbert et M. Tabur Denis.
Objectif : préparer et mettre en place les moyens matériels et financiers.

14) LA POSTE – COURRIER

- Suite aux problèmes de distribution, lecture du courrier du 23 septembre 2016, le Conseil Municipal désigne M. Chatel Jacques pour recenser et trouver des solutions avec La Poste.

15) AGENT TECHNIQUE DES ECOLES

Le conseil donne son accord pour le renouvellement du CDD.

16) ESTER EN JUSTICE

A l'unanimité, le conseil autorise M. le Maire à entreprendre des actions en justice pour :

- Les dépôts sauvages d'ordures ;
- Le non-respect du P.L.U. ;
- Le non traitement des nuisibles ;
- Le non entretien des propriétés privées ;
- L'insalubrité.

17) DROIT DE PRÉEMPTION

La commune ne préempte pas pour les parcelles AB 248 et AB 256 ;

18) DIVERS

- A28/GENDARMERIE : Le maire prend contact pour la définition de la permanence A28

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22 h 15.

Le Maire, Marcel RIAANT

